

## Procès-verbal n°2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 22 Juillet 2022
À :	10h au DGL par téléphone
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOUI Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 1 de la réunion du 8/07/2022.

### RÈGLES DE PARTICIPATION

Consulter le PV N° 1 du 8 Juillet 2022

#### POUR INFORMATION ET RAPPEL :

La Commission contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser un engagement si pas assez de joueurs dans la catégorie engagée (trop de dérive la saison dernière aussi, beaucoup trop de forfait sur les plateaux par manque de joueurs ou retrait de l'équipe après engagement) voir tableau ci-dessus.

#### TOUS LES ENGAGEMENTS SE FONT OBLIGATOIREMENT PAR FOOTCLUBS

#### RAPPEL ENTENTES

Pour les **CREATIONS d'entente**, les clubs sont priés de faire la démarche via footclubs : vie des clubs  
Pour les **DISSOLUTIONS d'ENTENTES** (Prévenir le District en sachant les conséquences qui en résultent voir ci-dessous)

#### POUR INFO Règlement FFF

Art 39 bis

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s)

### Championnat U12/U13

#### RAPPEL

Dates limites engagements U12/U13 : 3 Septembre 2022

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres

Des réunions d'information concernant l'utilisation de la tablette seront organisées par le District.

REPRISE DU CHAMPIONNAT : 17 Septembre 2022



**RAPPEL**

**Dates limites engagements U12 : 3 Septembre 2022**

Tablette **OBLIGATOIRE** pour les Rencontres  
**Des réunions d'information concernant l'utilisation de la tablette seront organisées par le District.**

**REPRISE DU CHAMPIONNAT : 17 Septembre 2022**

Comme la SAISON 2021/2022 un INTER DISTRICT avec l'Hérault aura lieu à partir de la Phase 2  
(5 équipes qualifiées)

**Foot Animation**

**RAPPEL**

**Dates limites engagements U10 et U10/U11 ( foot à 8 ) : 5 Septembre 2022**

U10/U11 et U10 il y aura des plateaux **ELITE** le préciser lors des engagements

**REPRISE DES PLATEAUX : 17 Septembre 2022**

**REPRISE DES PLATEAUX U10/U11 F : 24 Septembre 2022**

**Dates limites engagements U8/U9 à U6 ( foot à 5 ) : 12 Septembre 2022**

U8/U9 il y aura des plateaux **ELITE** le préciser lors des engagements

**REPRISE DES PLATEAUX : 24 Septembre (U8/U9 –U8)**

**REPRISE DES PLATEAUX : 01 Octobre (U6/U7 –U6)**

**Féminines Foot Animation**

**Championnat U12/13 F et Plateaux F en fonction du nombre d'équipes engagées**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président  
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance  
Nadine GRECO

